Question écrite N° 3915

Aide sociale avec Moutier : faisons le point !

Fabian Zürcher (UDC)

L'organisation de l'aide sociale est différente dans le canton de Berne et du Jura. L'aide sociale est de la compétence des communes à Berne, alors qu'elle est de la compétence du Canton au Jura, via un contrat de prestations avec les SSRJU. Moutier a repris la législation jurassienne dès le 1er janvier 2026. Selon les dernières statistiques jurassiennes, le taux d'aide sociale est de 3,7%. La statistique sur les tranches d'âge et le genre de population est publiée sur le site de la République et Canton du Jura. Cependant, il semble qu'il n'existe pas ce genre de statistique pour la ville de Moutier.

Face à ce constat, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. **Quel est le taux d'aide sociale à Moutier ? Quelle est la part de population étrangère bénéficiaire de l'aide sociale à Moutier ?**
2. **Quel est le taux d'aide sociale pour les jeunes (18-25 ans) à Moutier ?**
3. **S'il existe une différence significative, comment l'explique-t-il ?**
4. **Quel est le coût supplémentaire pour le Canton ?**

Fabian Zürcher (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Stéphane Girardin (UDC)
- Damien Lachat (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)
- Cindy Spies (UDC)
- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 26 octobre 2026